



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-398 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 19 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2023-398 modifiant le plan d'urbanisme.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2023-398 est entré en vigueur le 22 mars 2024, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE LE 26^e MARS 2024

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale